

Edito

Septembre : le mois de l'engagement !

"L'engagement", c'est peut-être ce qui manque le plus dans notre société actuelle. La capacité à donner de son temps dans un objectif d'intérêt général.

A notre échelle, nous avons la chance d'avoir de nombreuses associations qui animent notre village des Haies tout au long de l'année. Les assemblées générales qui vont se succéder sont ouvertes à tous, et sont autant d'occasions de découvrir leurs activités, et, pourquoi pas, de rejoindre les équipes de bénévoles. C'est aussi pour les nouveaux habitants un très bon moyen de vous intégrer agréablement dans le village.

N'hésitez donc pas à proposer un peu de votre temps, vous serez accueillis à bras ouverts !

Je vous souhaite à tous, et en particulier à nos scolaires et nos étudiants, une belle rentrée.

Laurence Lemaître

AGENDA SEPTEMBRE

Jeudi 1/09 : Reprise des classes

Vendredi 2/09 de 15h à 19h : Réouverture de la bibliothèque

Samedi 10/09 à 14h : Pétanque Challenge Michel Giraud

Samedi 10/09 de 16h30 à 19h : Distribution des cartes de chasse à la cabane des chasseurs

Dimanche 11/09 : Ouverture de la chasse

Jeudi 15/09 à 18h30 : Projection de courts métrages par l'Association Culturelle suivie de l'assemblée générale à la salle des fêtes (ouvert à tous - voir affiche jointe)

Vendredi 16/09 à 19h30 : Assemblée générale des 4 VENTS au Fautre (ouvert à tous)

Samedi 17/09 à 14h : Pétanque concours des vendanges

Samedi 17/09 à 14h : 23e grimpe cycliste Condrieu - La Croix Régis du VCR

Samedi 17 et dimanche 18/09 : Journées nationales du patrimoine

Mardi 20/09 à 19h : Conseil communautaire de la CCRC (salle des fêtes des Haies, ouvert à tous)

Vendredi 30/09 : Passage du Roul'Elec tour aux Haies

OCTOBRE

Samedi 1/10 de 9h à 15h : Déchetterie mobile aux Haies (parking du cimetière)

Samedi 8/10 : Assemblée Générale de La Pétanque

BIBLIOTHÈQUE

Dès le **vendredi 2 septembre**, la bibliothèque située sous la mairie, vous accueillera pour une nouvelle saison. L'accès est libre et le prêt est gratuit. Tout public (enfants à seniors). Venez passer un moment pour choisir un bon livre et échanger autour de vos lectures.

Horaires d'ouverture : **tous les vendredis de 15h à 19h** (hors vacances scolaires)

ACTUALITES SUR FACEBOOK

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies », consultation libre sans avoir besoin d'un compte : <https://www.facebook.com/leshaies69420/>

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

RAPPEL DU CONCOURS PHOTO

La Mairie des Haies organise un **CONCOURS PHOTO** « Mon village dans l'objectif » pour permettre à tous, enfants et adultes, de donner une vision de son lieu de vie.

Le but est de mettre à l'honneur Les Haies à travers les talents artistiques des photographes locaux.

Pensez à retourner votre bulletin d'inscription et vos photos par mail à la mairie
mairie@leshaies.fr

avant le 30 octobre 2016 !



Plus d'information et règlement sur le site de la mairie : <http://www.leshaies.fr/>

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Thème 2016 : "Patrimoine et citoyenneté"
La 33e édition des Journées du Patrimoine aura lieu les

samedi 17 et dimanche 18 septembre.

Créées en 1984 par le ministère de la Culture, c'est l'occasion de découvrir de façon inhabituelle les sites publics ou privés, dont certains sont ouverts exceptionnellement.

Retrouver toutes les animations sur
www.journeesdupatrimoine.culture.fr

APPEL A CANDIDATURE : LISTES DE REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE DES HAIES

Nous cherchons des parents volontaires pour se présenter aux élections des représentants de parents d'élèves.

Les élections auront lieu le **8 octobre 2016.**

Leur rôle : ils facilitent les relations entre les parents d'élève et l'équipe éducative.

Ils peuvent intervenir auprès de la direction de l'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

COMMENT ?

Les représentants des parents siègent au conseil d'école (3 conseils par an)

QUI ?

Chaque parent, quelle que soit sa situation (marié ou non, séparé, divorcé...) et sa nationalité est électeur et éligible.

QUAND ?

Les listes de candidats aux élections doivent avoir été déposées **avant le lundi 26 septembre 2016 soir** par l'intermédiaire de la directrice d'école.

Plus d'infos sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1880.xhtml#N10225> et
<http://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html#Élections des représentants des parents d'élèves>

Rappel des règles de réservation des salles des Haies et du Fautre :

Ce qui détermine l'application du tarif « local » de location, ce n'est pas l'identité de la personne qui effectue la réservation. C'est bien l'identité de la personne qui fait l'objet de la manifestation. Exemple : si votre frère ou votre neveu, qui habite hors des 3 communes, souhaite réserver la salle pour son anniversaire, c'est bien le tarif « extérieur » qui sera appliqué, même si c'est vous qui effectuez les démarches de réservation dans les mairies. Il ne suffit pas de figurer parmi les invités pour accéder au tarif local. Le tarif « local » doit profiter exclusivement aux **résidents** sur la commune. Merci de votre compréhension.

ASQV (ASSOCIATION DES QUATRE VENTS)

Vous avez dû trouver dans vos boîtes aux lettres cet été le fascicule regroupant les différentes activités de l'association intercommunale dont les activités se déroulent au Fautre.

Vous constaterez que de nouvelles activités sont créées cette saison 2016-2017 :

Anglais (pour les enfants et adultes) et sophrologie

Venez assister aux **2 cours d'essai gratuits** dispensés pour chaque activité début septembre.

Nous serons heureux de vous accueillir nombreux :

Vendredi 16 septembre à 19H30 pour l'Assemblée Générale au Fautre

Contacts Secrétariat : Michèle BORGNE : 06.21.40.76.87 / mail michele.borgne@free.fr

PETITE ENFANCE

DEVENEZ ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) :

Vous aimez les enfants et vous êtes à la recherche d'un emploi ?

Vous souhaitez exercer une profession d'accueil et d'éveil des tout-petits, tout en restant à votre domicile ?

Pourquoi ne pas devenir assistant(e) maternel(le) agréé(e) ?

Un métier auprès des jeunes enfants : Une formation obligatoire de 120h est organisée et financée par le Conseil Général qui délivre alors un agrément.

Une profession à part entière : L'activité de l'assistante maternelle est encadrée par un contrat de travail et une convention collective.

La Caf peut aider au démarrage de l'activité de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) dans sa première année d'activité professionnelle par une prime d'installation pour l'achat de matériel de puériculture ou le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil de jeunes enfants (prêt sans intérêts).

Pour concrétiser votre projet professionnel, plusieurs professionnels peuvent vous aider :

- **Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** - Maison du Rhône de Condrieu (MDR)
40, rue des Granges - 69420 CONDRIEU - Téléphone : 04 74 56 60 27

Site internet : <http://rhone.fr> ou mdr.condrieu@rhone.fr

- ou le service Emploi de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CONDRIEU**

<http://cc-regiondecondrieu.fr/petite-enfance/accueil-individuel/assistants-maternels-agrees>

JEUNES

Mission Locale Rhône Sud : lancement de la Garantie Jeunes

La Mission Locale Rhône Sud est prête à accueillir les premiers jeunes dans le dispositif Garantie Jeunes.

- Vous avez entre 18 et 25 ans
- Vous souhaitez devenir autonome financièrement
- Vous voulez définir et mettre en œuvre un projet pour votre avenir
- Vous désirez vous investir dans une démarche dynamique vers l'emploi

Vous êtes prescripteur de cette mesure :

- La Commission Locale d'Admission aura lieu le vendredi 23 septembre à 15 heures dans les locaux de la Mission Locale à Givors.
- Attention, il est indispensable que les dossiers de candidature soient complétés

avant le 15 septembre

- Vous pouvez dès à présent nous adresser les fiches de prescription

La première promotion (15 jeunes) sera accueillie le 3 octobre 2016.

Contacts :

MIFIVA : 04-72-24-20-12

CCRC : 04-74-56-89-46

Parent'aise de douceur

Echanger avec son enfant par le toucher, lui apporter détente et bien-être, éveiller ses sens, rencontrer et échanger avec d'autres parents

Des professionnelles Petite Enfance proposent aux parents et à leur bébé de participer à 3 ateliers

VENDREDI de 14h à 16h

Les 30 septembre,
7 et 14 octobre 2016

au Relais « Les Noyodoux »
2 place du Marché aux Fruits
à CONDRIEU

Rhône
Le Département
Renseignements et inscriptions
lundi, vendredi : 9h/16h
04 74 85 23 91



région de
condrieu
communauté de communes

COUP DE CHAPEAU à toute l'équipe des **ZAZOUS** pour la vogue : une organisation au top, un dynamisme et une réactivité qui ont fait de ces 3 jours une belle fête de village !!

ENVIRONNEMENT

AIDES A L'HABITAT

Si vous envisagez de réaliser des travaux, n'hésitez pas à contacter SOLiHA au 04.37.28.70.20 ou à venir aux permanences (sans RDV; mais muni de l'avis d'imposition 2015 sur revenus 2014 de tous les occupants du logement).

Elles ont lieu tous les 3^{èmes} vendredi de chaque mois de 10h00 à 12h00 :

- En face de la mairie de Condrieu - bâtiment les Eclats : 23/09 et 18/11/2016.
- En mairie d'Echalas : 21/10 et 23/12/2016.

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu a conventionné avec SOLiHA afin de mettre en place un programme d'actions pour tenir des permanences de proximité, donner gratuitement des conseils techniques et financiers et accompagner les propriétaires (occupants et bailleurs) pour leur projet de travaux dans leur logement.

Les aides, notamment ANAH, peuvent aller de 25% à 50% du montant des travaux subventionnables.

Selon les projets, la communauté de communes pourra également accorder une subvention complémentaire, par exemple à hauteur de 500 euros pour les propriétaires occupants.

Plusieurs types de travaux peuvent être subventionnés : économie d'énergie (isolation, chauffage, etc.), maintien à domicile (remplacement de la baignoire par une douche, rehaussement des WC, etc.), traitement de l'insalubrité et de l'indécence ou enfin, visant le développement du parc privé locatif.

Pour bénéficier d'un soutien financier, certaines conditions doivent être respectées, notamment (liste non exhaustive) :

Pour les propriétaires occupants :

- Votre logement a plus de 15 ans
- Vos ressources sont inférieures au plafond fixé nationalement
- Les travaux sont réalisés par des professionnels

Pour les propriétaires bailleurs :

- Votre logement a plus de 15 ans
- Les travaux sont réalisés par des professionnels
- Vous louez pendant 9 ans selon un plafond de loyer

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



LE FRELON ASIATIQUE

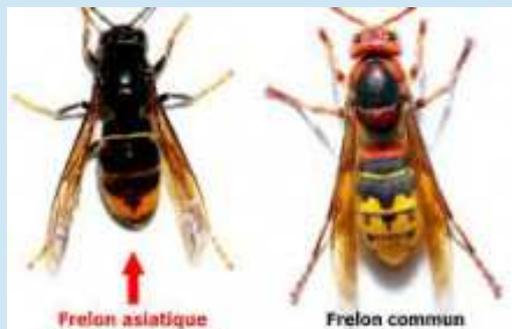
est de plus en plus présent sur le territoire de notre région et constitue une menace sérieuse pour les populations d'abeilles ainsi que la sécurité des personnes.

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, en partenariat avec les structures compétentes (Fédération Régionale des Groupements de Défenses Sanitaires et Fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles) poursuit la lutte contre ce nuisible.

Vous suspectez sa présence ?

- Prenez une photo de l'insecte ou du nid
- Contactez : GDS 69 : 04 78 19 60 60

Surtout ne tentez pas d'intervenir seul.



DECHETTERIE MOBILE

La déchetterie mobile sera aux Haies le **samedi 1er octobre de 9h à 15h** (près du cimetière).

Déchets acceptés : encombrants, déchets verts, cartons et ferrailles.

Déchets refusés : déchets spéciaux (huiles de vidange, peintures, batteries, toxiques), déchets d'équipement électrique ou électronique (réfrigérateur, gazinière, écran de télévision, sèche cheveux,...). Ils doivent être emmenés à la déchetterie d'Ampuis.

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit.
Ils doivent être déposés en déchetterie.

COMBATTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

AEDES ALBOPICTUS dit « moustique tigre »

Ce moustique est particulièrement nuisant.

Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et son territoire est en pleine expansion, il est désormais arrivé dans le Rhône.

Il peut transmettre la dengue, chikungunya et le zika seulement s'il est porteur de ces virus.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche et par sa petite taille (5 à 7mm).
- C'est un moustique qui pique le jour.
- Il se déplace peu (une centaine de mètres).



MESURES PREVENTIVES : LES BONS GESTES POUR LIMITER SA PROLIFERATION

Les moustiques femelles déposent leurs oeufs dans les eaux stagnantes. Pour limiter le nombre de spécimens autour des habitations, il est conseillé de limiter au maximum les lieux de ponte.

COUVRIR, JETER, VIDER tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient (ou retourner les).

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).

Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.

Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ainsi il n'y aura plus d'eau stagnante mais simplement du sable mouillé.

Changez régulièrement l'eau des gamelles de vos animaux de compagnie.

Entretien le jardin car le moustique-tigre apprécie particulièrement la végétation dense (haies, massifs, arbustes, bambous) pour s'abriter de la chaleur durant la journée : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Couvrir toutes les réserves d'eau, à défaut, recouvrir cette eau d'une fine couche d'huile : les larves ne peuvent plus respirer et meurent.

Bâchez les piscines inutilisées....

Pour plus d'info :

Tél service gratuit : 0 800 869 869

www.rhone.fr

<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/Moustique-tigre>

Merci à tous pour ces petits gestes de civisme.

AU CIMETIERE

L'entretien des tombes et des caveaux doit être effectué par la famille des défunts.

Cela comprend le désherbage des sépultures. Il est également nécessaire d'évacuer les pots et soucoupes souvent stockés derrière les stèles. Ces récipients gardant l'eau, favorisent la ponte et la prolifération des moustiques.

ENEDIS - ROUL'ELEC TOUR 2016

Le vendredi 30 septembre, la commune des Haies sera sur le parcours du «Roul'Elec tour» organisé par ENEDIS (nouveau nom de ERDF), qui est la 2ème édition cette année.

Ce sera l'étape de mi-parcours, avec visite de la centrale villageoise photovoltaïque .

Le Roul'Elec tour est un rallye de véhicules électriques autour de ST ETIENNE METROPOLE. Aidés d'un road book, les équipages « entreprises » et « collectivités » découvriront de manière ludique des villes et villages sous l'angle de la transition énergétique.